



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 24 mai 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet des contrôles routiers « radar tronçon ».

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, également Ministre de la Sécurité intérieure, a déjà annoncé la mise en place d'un radar tronçon mesurant la vitesse moyenne sur une section de route déterminée. Pour ce faire, les véhicules sont identifiés par une caméra au début ainsi qu'à la fin du tronçon en question. Si la moyenne s'avère être supérieure à la vitesse autorisée, une amende est délivrée automatiquement. Dans le cas contraire, les données récoltées seront effacées aussitôt.

Un tel radar tronçon a été instauré pour la première fois dans le Land de Basse-Saxe. Le 12^{ème} Sénat de la Cour administrative de Basse-Saxe (*Niedersächsische Oberverwaltungsgericht*) vient pourtant de décider la suspension de l'applicabilité de ce type de contrôle routier par son jugement du 10 mai 2019 parce que la Police de Hanovre n'a pas traité de manière adéquate les principaux motifs de la décision du Tribunal administratif. En effet, ce type de contrôle empiète sur le droit à l'autodétermination informationnelle et une base légale nécessaire y fait défaut en Allemagne.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes aux Ministres précités :

1. Messieurs les Ministres ont-ils connaissance du jugement de la Cour administrative de Basse-Saxe concernant le radar tronçon ?
2. Dans l'affirmative, quelles conclusions les Ministres pensent-ils en tirer au regard de la mise en pratique d'un pareil radar sur les routes du Luxembourg ?
3. Messieurs les Ministres peuvent-ils nous préciser l'état actuel ainsi que les prochaines étapes du projet de radar tronçon au Luxembourg ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Léon Gloden
Député

Jean-Marie Halsdorf
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 02 JUIL. 2019

Objet : Question parlementaire n° 732 du 8 mai 2019 de Monsieur le Député Léon GLODEN et Monsieur le Député Jean-Marie HALSDORF

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse conjointe à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

François BAUSCH

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et
Ministre de la Sécurité intérieure, à la question parlementaire n° 732 du 24 mai 2019
des honorables Députés Monsieur Léon Gloden et Monsieur Jean-Marie Halsdorf**

Dans leur question parlementaire, les honorables Députés souhaitent avoir des renseignements concernant le projet d'un radar-tronçon sur la route nationale N11.

En effet, je suis au courant du jugement de la Cour administrative de Basse-Saxe au sujet du radar-tronçon. Il s'agit d'une décision basée sur la législation allemande, toutefois les instances concernées, regroupées au sein d'un comité de suivi « contrôle et sanction automatisées [CSA] », ont été saisis pour avis. Les démarches à suivre seront ensuite définies en fonction des observations y relatives.

Les travaux de génie civil nécessaires pour la mise en service du radar-tronçon sont actuellement en cours sur la route nationale N11 entre Waldhof et Gonderange. Les équipements du radar-tronçon ont été commandés et sont en cours de production. Le développement du logiciel nécessaire pour le traitement des données relatives aux infractions a débuté. L'installation des équipements se fera prévisiblement après le congé collectif. Au vu de ce planning, la mise en service est envisageable, après une phase de test de quelques semaines, pour la fin de l'année 2019, début 2020.